

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 décembre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Eric DIARD représenté par Renaud MUSELIER - Patrick MENNUCCI représenté par Bernard MOREL - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Martine VASSAL représentée par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 009-2411/10/BC

**■ Approbation d'une convention de partenariat à titre gratuit avec la société Quick relative à la réduction des emballages abandonnés sur la voie publique
DTDAG 10/5589/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la charte Nationale « lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique » signé le 21 octobre 2008 par l'association des Maires de France (AMF) et le Syndicat National de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) et de l'engagement à cette charte par la société Quick, Quick s'engage à :

- Réduire le volume d'emballage à la source.
- Mettre en place des poubelles adaptées aux nouveaux modes de consommation.
- Organiser une collecte des déchets optimisée et plus visible du grand public.
- Mettre en œuvre une communication incitant au changement de comportement des consommateurs.

Signé le 10 Décembre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

Cette opération se déroulera dans un premier temps sur Marseille mais pourra s'étendre sur l'ensemble du territoire communautaire, notamment sur les communes sur lesquelles Quick est implanté.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la convention de partenariat visant à la réduction des emballages abandonnés sur la voie publique avec la société Quick.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de prendre des mesures visant à la réduction des emballages abandonnés sur la voie publique ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée avec la Société Quick visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à son application.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
A la Propreté, Traitement des déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI